



AMI-ENTREPRISES

Dossier de Partenariat



Contacts :

David Martinez
Resp. Communication & Développement
communication@amifrance.org

Mélanie FIEVEZ
Chargée de Partenariat
partenariat@amifrance.org

Tél : +33 (0) 1 46 36 04 04



Rejoignez AMI

Des soins de qualité pour tous

Association loi 1901, reconnue Œuvre de Bienfaisance

AMI est une **organisation humanitaire non gouvernementale, à but non lucratif, apolitique et laïque** : elle participe à la **création d'un monde plus solidaire** par la **défense des droits fondamentaux de la personne**, tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

"Allez où les autres ne vont pas"

AMI a pour vocation le **rétablissement de l'accès aux soins** pour les populations les plus démunies et/ou géographiquement les plus inaccessibles.

• Pourquoi AMI ?

• 28 années d'expériences

Fondée en 1979, à l'initiative de jeunes médecins et infirmières bénévoles issus du mouvement des « French Doctors », Aide Médicale Internationale (AMI) est aujourd'hui connue et reconnue par l'ensemble des acteurs humanitaires pour son professionnalisme, la qualité de ses programmes et une gestion rigoureuse.

• Aider 2,5 millions de bénéficiaires

En choisissant Aide Médicale Internationale (AMI), vous venez, directement, en aide à plus de 2,5 millions d'enfants, d'hommes et de femmes victimes de catastrophes naturelles, de conflits ou de crises économiques. Vous leurs redonnez espoir en leur permettant d'accéder à des soins de qualité.

• Transparence financière & gestion rigoureuse

Pour garantir la bonne utilisation des fonds qui nous sont attribués, nos bailleurs audient régulièrement nos comptes et contrôlent la bonne utilisation des fonds sur le terrain. En outre, les comptes d'AMI sont certifiés chaque année par un cabinet de commissaire aux comptes. Votés en Assemblée Générale ils sont publiés et mis à disposition du grand public.

➤ Utilisation des ressources :

- Dépenses affectées aux missions : 92%
- Dépenses de fonctionnement : 5 %
- Fonds de roulement : 2%
- Dépenses de collecte de fonds : 1%

➤ Origine des ressources :

- Ressources issues des activités des programmes : 96 %
- Ressources issues de la recherche de fonds : 3%
- Autres ressources : 1%



Rejoignez AMI

Des soins de qualité pour tous

Association loi 1901, reconnue Œuvre de Bienfaisance

• Nos missions

Soigner, prévenir & sensibiliser

En choisissant Aide Médicale Internationale (AMI) vous nous permettez d'intervenir dans des zones particulièrement sinistrées ou isolées et d'**endiguer le développement de nombreuses infections ou maladies** telles que la tuberculose, le choléra, la rougeole, la malaria ou le VIH-Sida.

En choisissant Aide Médicale Internationale (AMI), vous permettez aux populations l'**accès à un suivi** médical de qualité.



Suivi de grossesse par une infirmière birmane au Myanmar

Equiper, réhabiliter, approvisionner

En s'appuyant sur les spécificités locales, chaque jour, nos équipes **réhabilitent des structures de santé** : du centres de santé communautaire à l'hôpital provincial.

Au quotidien, nos équipes fournissent ces lieux en **matériel médical et paramédical** et les approvisionnent en **médicaments et autres consommables**.



Construction de latrines dans un camp en Thaïlande

Former du personnel de santé

En s'appuyant sur les spécificités culturelles de chaque régions, elle œuvre à l'**autonomisation médicale des populations** par le **transfert de compétences** : la **formation**.

La formation revêt plusieurs aspects : des séances collectives d'éducation à la santé, aux formations diplômantes de sages-femmes en passant par les magazines de formation médicales à distance.



Formation des agents de santé au Myanmar

"Aidons-les à se passer de nous"



Comment soutenir AMI ?

Définissons ensemble notre collaboration.

Le Mécénat¹ : une contribution financière directe.

Alors que, près de 70 % des français et plus de 75 % des actionnaires individuels jugent important de pouvoir investir dans des entreprises qui se comportent de manière responsable (TNS SOFRES 2002), VOUS pouvez agir, nous vous proposons :

- d'adhérer au Club des Entreprises Solidaires : vous soutenez l'association dans son ensemble,
- de soutenir une thématique qui vous tient à cœur : l'enfance, le VIH/SIDA, la formation... votre soutien est dédié uniquement à cette cause,
- de choisir un pays prioritaire : Afghanistan, Haïti, République Démocratique du Congo ... votre don est intégralement affecté à une mission.



Le Produit Partage : agir au profit d'AMI.

Constatant que plus de 50 % des personnes seraient prêtes à payer un supplément de 5 % pour un produit 'éthique' : commerce équitable ou marge reversée à une œuvre caritative (CREDOC 2000), **dédiez une partie de vos bénéfices** sur un article sélectionné et pour une durée limitée.

Ainsi, vous **augmentez vos ventes** de manière significative et **valorisez notre collaboration auprès de vos clients et de vos fournisseurs.**



Le Sponsoring : communiquer ensemble.

Pour 77 % des directeurs marketing européens les programmes de solidarité internationale améliorent l'image de marque de l'entreprise (BITC 2004) **Imaginons ensemble un événement qui nous ressemble.** Offrez de l'espace gracieux, **associez la solidarité internationale** à un événement de relations publiques (rencontre sportive, soirée musicale, gala, vente aux enchères, rencontre-débat...)



Le Partenariat de compétences : partager un savoir-faire.

Selon le sondage TNS-SOFRES de 2002, 71 % des salariés intégreraient la dimension éthique s'ils devaient engager une recherche d'emploi. Aussi, **offrez à vos salariés la possibilité de mettre à profit leur expertise pour un projet de solidarité internationale** : conception et réalisation de support de communication, expertise informatique, expertise juridique ... et **permettez-nous d'acquérir de nouvelles compétences.**



¹ En tant qu'œuvre de bienfaisance, AMI bénéficie de la loi sur le mécénat du 1^{er} août 2003. Les dons versés par les entreprises assujetties à l'impôt ouvrent droit à une réduction de 60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire.



L'accès aux soins : un droit universel et inaliénable

[article 25 – Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948]

Vous aussi, agissez et soutenez nos missions !

AMI concentre ses efforts, en ressources humaines et en moyens financiers, sur l'accès aux soins. Nos équipes agissent au quotidien pour permettre à des millions de bénéficiaires d'avoir accès à des soins de santé élémentaires.

Nos missions :

- **Réhabiliter & soutenir** des structures de santé fixes
- **Equiper & approvisionner** de structures de santé (laboratoires, centres de santé primaire, hôpitaux, etc...)
- **Accéder aux populations isolées** à l'aide de cliniques mobiles
- **Vacciner & prévenir** les épidémies



Campagne de vaccination au Myanmar

Par un soutien financier de 10 000 €, vous participez à

- la réhabilitation de 6 centres de santé primaire dans la région du Sud-Kivu (RDCongo),
- l'approvisionnement de 2 laboratoires dans 2 Centres Hospitalo-Universitaires de Kaboul (Afghanistan) pendant 5 mois,
- l'aménagement de 2 cliniques mobiles en matériel médical et para-médical et leur approvisionnement en médicaments à Port-au-Prince (Haïti).

En France, 200 médecins pour 100 000 personnes. En Haïti, seulement 17 et 23 en Afghanistan ! [Sources : OMS, AMI]



La formation :

Aidons-les à se passer de nous !

[Principe fondateur inscrit dans la charte d'Aide Médicale Internationale]

Participez à nos programmes de formation pour des soins de qualité !

Depuis sa création, Aide Médicale Internationale s'attache avant tout à la formation du personnel de santé local aux bonnes pratiques et aux nouvelles techniques et approches médicales. En s'appuyant sur les spécificités culturelles, nos équipes conçoivent et utilisent des supports pédagogiques adaptés aux différents contextes.

Nos missions :

- **Effectuer des sessions de formations continues** adaptées au pays et au personnel de santé,
- **Soutenir les structures de formations** médicales et paramédicales locales,
- **Concevoir, publier et distribuer des magazines** de formations médicales à distance : les *Health Messenger*



Formation des sages femmes en Afghanistan

Par un soutien financier de 20 000 €, vous participez

- au fonctionnement d'une école de sages-femmes de Samangan en Afghanistan pendant 5 mois,
- à une formation VIH/SIDA de 10 animateurs communautaires et infirmiers dans la région du Sud-Kivu en RDCongo,
- à l'édition et à la publication d'un numéro du magazine trimestriel de formation médicale à distance *Health Messenger* en Indonésie.

Il manque 4,3 millions de soignants à travers le monde pour rendre les soins essentiels accessibles à tous ! [Sources : OMS 2006]



Le VIH/SIDA : un engagement collectif

[« Politique de santé d'AMI sur ses missions », adopté par le CA le 18-02-2006]

Participez à la lutte contre l'épidémie !

Aide Médicale Internationale a fait de la lutte contre le VIH/SIDA une de ses priorités. Considérant que les résultats de la recherche s'appliquent à tous, toute nouvelle thérapeutique est un droit. AMI s'engage à participer activement aux campagnes pour un accès au traitement Anti-Rétroviral pour tous.

Nos missions :

- **Sensibiliser** sur les pratiques à risque et l'usage du préservatif,
- **Dépister** grâce à des tests fiables et dans le respect de la confidentialité,
- **Prévenir la transmission du VIH/SIDA**, notamment de la mère à l'enfant,
- **Assurer le mise sous traitement et le suivi thérapeutique** des personnes atteintes par le SIDA.



1^{er} décembre : Journée Mondiale de Lutte contre le VIH/SIDA en R.D. Congo

Par un soutien de 10 000 €, vous participez à :

- la mise sous ARV et le suivi de 100 adultes atteints du VIH/SIDA pendant un an dans la banlieue de Yangoun au Myanmar,
- la réhabilitation de 6 structures adaptées au programme de Prévention de la Transmission VIH/SIDA de la Mère à l'Enfant, dans la région du Sud Kivu en RDCongo,
- l'indemnisation pendant 2 ans d'un médecin référent VIH/SIDA, dans le camp de réfugiés birmans de Maela, en Thaïlande.

40 millions de personnes atteintes en 2006 et près de 3 millions de morts cette même année [Sources : ONUSIDA 2006]



Ils nous ont rejoint

Les entreprises solidaires

Mécénat



sanofi aventis

Après l'Afghanistan, sanofi aventis participe actuellement au programme de soutien médical et psychosocial en faveur des enfants et jeunes des rues de Port au Prince en Haïti.



JCDecaux

Depuis le tsunami de décembre 2004, le groupe JCDecaux fait partie de nos mécènes. Ce don, ventilé sur nos missions, a permis d'accélérer les réhabilitations de centres de santé en Afghanistan et d'améliorer la distribution du magazine Health Messenger en Indonésie.

Produit partage



Urgo

Opération de co-branding sur 100 000 boîtes de pansements. Pour chaque boîte de pansements vendue, Urgo a reversé 0,15 € au profit de nos missions.



Crédit Mutuel

Opération "Un compte ouvert, un bébé vacciné" pour l'Afghanistan. Pour chaque compte épargne ouvert dans le cadre de cette opération, le Crédit Mutuel nous a reversé une somme forfaitaire dédiée à la vaccination en Afghanistan.

Sponsoring



Fondation Gloriamundi

Suite au voyage du photographe professionnel Manuel Lagos Cid en Haïti, la fondation nous offre la conception et la réalisation d'une brochure de présentation de la mission à l'association.



Vivactis Média

Ce groupe d'édition met régulièrement à notre disposition des espaces gratuits dans ses 24 publications médicales.

Partenariat de compétence



Vivendi Water Force

Grâce à son expertise en matière d'eau et d'assainissement, un consultant du Groupe a effectué une étude sur le "projet eau" de notre mission Haïti à Saint-Michel de l'Attalaye.



CHARTRE DEONTOLOGIQUE des PARTENARIATS

Votée par le Conseil d'Administration le 3 sept. 2005

Art I. Introduction

Le but de cette charte est de délimiter les règles définissant le cadre du partenariat, qu'il s'agisse d'une simple donation ou d'un partenariat à travers lequel Aide Médicale Internationale recherche activement un soutien.

Art II. Utilisation du nom et logo AMI

L'utilisation du Logo de AMI par un partenaire est restreinte à celle définie dans le contrat de partenariat (Art V). La taille du Logo dans une campagne de promotion doit refléter la valeur qu'apporte AMI à celle-ci. Une attention particulière doit être portée afin de s'assurer que le nom et la réputation de AMI ne sont pas endommagés ou dénaturés par une promotion excessive ou inappropriée.

Les limites de l'utilisation de son nom ainsi que le délai d'usage doivent être clairement définis dans le contrat de partenariat (Art V).

Art III. Trois axes de coopération

AMI définit clairement ses objectifs lorsqu'elle accepte une collaboration avec une entreprise.

Ces objectifs peuvent être :

- matériels
- financiers
- stratégiques

1. Appui matériel

L'entreprise met gracieusement à la disposition d'AMI certains de ses produits et de ses services (moyens techniques, espaces publicitaires, mobilier...). Elle permet ainsi à l'AMI de limiter ses frais de fonctionnement.

2. Appui financier

Le mécénat : don numéraire sans contrepartie économique. L'entreprise apporte un soutien financier à Aide Médicale Internationale dans son action globale, envers l'ensemble de ses missions relevant d'un thème spécifique (HIV, enfants...) ou pour une mission en particulier.

Le partenariat : don numéraire avec une contrepartie économique. L'entreprise souhaite associer son image à celle d'AMI. Les deux parties définissent dans le cadre d'un contrat de partenariat les modalités de l'opération considérée ainsi que le mode de rémunération.



CHARTRE DEONTOLOGIQUE des PARTENARIATS

Votée par le Conseil d'Administration le 3 sept. 2005

3. Appui stratégique

Partenariat de compétence : afin de permettre à l'AMI de limiter ses frais de fonctionnement, l'association bénéficie de l'expertise d'un ou plusieurs salariés de l'entreprise (expertise technique, informatique...).

Appui à la communication : la collaboration AMI/Entreprise est un vecteur de visibilité pour l'association AMI. L'opération permet de sensibiliser le grand public, les clients et/ou le personnel de l'entreprise au travail et aux valeurs de l'AMI. Aide Médicale Internationale s'engage à concevoir des outils de communication expliquant la démarche de l'entreprise.

Art IV. Sélection des entreprises

AMI s'informe sur la responsabilité sociale de l'entreprise avant de s'engager dans une opération de partenariat. Cette recherche d'information a pour but d'assurer le plus haut degré de transparence possible dans la définition des termes du partenariat.

Le partenaire de AMI ne doit pas entrer en conflit avec les principes et les valeurs inscrits dans sa charte (voir annexe). Au nom de l'éthique médicale universelle et du droit à l'assistance humanitaire, AMI intervient en toute neutralité et impartialité, et revendique une totale liberté dans l'exercice de ses fonctions.

En pratique, cela signifie que AMI n'accepte pas de recevoir des fonds d'entreprises dont l'activité provoque des méfaits sur la santé des populations, entraîne des désastres d'ordre humanitaire comme l'industrie de l'armement.

Les activités du partenaire ne doivent pas entrer directement en conflit avec les objectifs que se fixent les missions de AMI ou limiter son action. AMI s'engage à faire valider par les membres du Conseil d'Administration tout accord de partenariat avant qu'il ne devienne effectif.

Art V. Proposition et Contrat

Aucun accord oral ou écrit ne pourra être donné sans qu'un contrat ne soit préalablement rédigé et approuvé par les deux partenaires.

Les missions sur le terrain doivent consulter le siège avant d'accepter un partenariat.

Tout contrat de partenariat avec une personne morale est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'association Aide Médicale Internationale.